

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01314

Numéro SIREN : 430 130 393

Nom ou dénomination : ODICEO

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2019 sous le numéro de dépôt B2019/003466

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/003466**
n°de gestion : **2000B01314**
n°SIREN : **430 130 393 RCS Lyon**

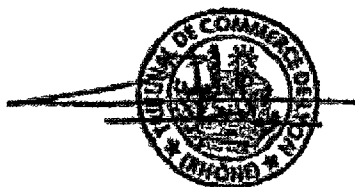
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 30/01/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ODICEO - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
115 boulevard Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5203121

3466

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2018

Bilan Actif

		30/09/2018			30/09/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	164 967	156 516	8 451	33 828
	Fonds commercial (1)	3 153 465		3 153 465	3 153 465
	Autres immobilisations incorporelles	37 747	5 825	31 922	34 019
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	342 989	109 414	233 575	138 742
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	536 869	378 132	158 737	128 717
	Immobilisations en cours	2 000		2 000	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	392 248	84 000	308 248	308 248
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	86 143		86 143	88 610
TOTAL (II)		4 716 428	733 887	3 982 542	3 885 629
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	115 598		115 598	206 917
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	3 866		3 866	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	3 465 564	154 861	3 310 703	3 116 178
	Autres créances	361 364		361 364	387 153
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				23 591
	DISPONIBILITES	716 214		716 214	585 179
	Charges constatées d'avance	79 833		79 833	108 103
	TOTAL (III)	4 742 439	154 861	4 587 579	4 427 121
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		9 458 868	888 747	8 570 121	8 312 750

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

86 143

88 610

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2018

30/09/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	275 000	275 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	125 000	125 000
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	27 500	27 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 690 126	2 385 299
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	635 355	604 827
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	3 752 981	3 417 626
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	333 486	237 696
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	333 486	237 696
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	321 206	360 076
	Emprunts et dettes financières divers	2 659	9 405
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	265 372	277 133
	Dettes fiscales et sociales	2 339 155	2 505 498
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	90 477	34 369
	Produits constatés d'avance (1)	1 464 784	1 470 947
	Total des dettes	4 483 654	4 657 428
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	8 570 121	8 312 750
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		635 354,90	604 827,09
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		4 276 928	4 468 166
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 080	2 762

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2018

30/09/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	11 202 585	34 158	11 236 743	10 786 554
	Montant net du chiffre d'affaires	11 202 585	34 158	11 236 743	10 786 554
	Production stockée			(91 319)	13 830
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			8 928	21 556
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			232 633	305 682
	Autres produits			1 058	2 187
	Total des produits d'exploitation (1)			11 388 043	11 129 809
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 244 581	2 365 898
	Impôts, taxes et versements assimilés			402 294	361 909
	Salaires et traitements			5 068 599	5 011 476
	Charges sociales du personnel			2 248 595	2 166 860
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			127 345	110 207
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			26 764	54 203
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			165 827	127 739
	Autres charges			98 265	29 966
	Total des charges d'exploitation (2)			10 382 269	10 228 259
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 005 774	901 550

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2018

30/09/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		1 005 774	901 550
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		15 011
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	11	26
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	684	
	Différences positives de change		26
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		695	15 062
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		209
	Intérêts et charges assimilées (4)	6 062	8 089
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	684	
Total des charges financières		6 745	8 298
RESULTAT FINANCIER		(6 050)	6 764
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		999 723	908 314
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	19 961	28 961
	Sur opérations en capital		700
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		19 051
	Total des produits exceptionnels	19 961	48 712
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	46 425	46 743
	Sur opérations en capital	6 969	6 984
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	53 394	53 727
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(33 434)	(5 015)
PARTICIPATION DES SALAIRES		100 349	94 611
IMPOTS SUR LES BENEFICES		230 586	203 861
TOTAL DES PRODUITS		11 408 698	11 193 584
TOTAL DES CHARGES		10 773 343	10 588 757
RESULTAT DE L'EXERCICE		635 355	604 827

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

473

15 000
1 820

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **8 570 121** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **11 408 698** euros et un total **charges** de **10 773 343** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **635 355** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2017** et finit le **30/09/2018**.
Il a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent clos le **30/09/2017** avait une durée de **12** mois.

Règles générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux ou à leur coût de production.

Les malis de fusion issus des fusions des années antérieures et figurant au bilan ont été affectés aux fonds de commerce ; les fonds de commerce ont fait l'objet d'une analyse basée sur le CA généré et

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

communément admise dans la profession. Ce test n'a à ce jour pas mis en évidence de perte de valeur au 30/09/2018.

La société ODICEO a procédé le 21 décembre 2015 à l'acquisition de l'usufruit de 99 parts sociale de la SCI DAPHNIS pour une durée expirant le 31 décembre 2033. La valeur de l'usufruit a été constituée par actualisation du flux des revenus futurs perçus pendant la durée de l'usufruit.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

* Concessions, logiciels et brevets :	12 mois
* Autres immobilisations incorporelles :	18 ans (usufruit temporaire de parts sociales)
* Matériel et outillage :	3 à 4 ans
* Agencements :	8 à 10 ans
* Matériel de transport :	4 à 5 ans
* Matériel de bureau et informatique :	3 à 4 ans
* Mobilier :	4 à 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; Elle est déterminée, selon les caractéristiques propres à chaque filiale, par rapport aux capitaux propres de la filiale.

Stocks et en cours

Les encours de production sont déterminés en fonction de l'avancement des dossiers et valorisés au prix de vente diminué d'une réfaction de 45% ; une analyse de chaque dossier est réalisée afin de déterminer ou non l'opportunité d'une provision.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La convention collective appliquée est celle des Experts Comptables et Commissaires aux Comptes .

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.54 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : turnover moyen
- Table de taux de mortalité : Table INSEE 2017

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision. Ils s'élèvent à 365 824 euros au 30 septembre 2018.

Parallèlement, l'entreprise a souscrit un contrat d'assurance collective auprès d'un organisme extérieur légalement agréé à cet effet.

Aucun versement complémentaire n'a été pris en charge sur l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous-compte 645 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation d'un crédit d'impôt pour un montant de **148 623 euros**.

Le crédit d'impôt de l'année **2017** a été notamment affecté au renforcement du fonds de roulement et au soutien des efforts en matière d'investissements, d'innovation, de formation et de prospection de nouveaux marchés.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2018
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	3 345 232		10 947		3 356 179
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 345 232		10 947		3 356 179

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	219 451		123 538		342 989
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	187 695			20 336	167 358
	Matériel de transport	31 165				31 165
	Matériel de bureau, mobilier	334 356		91 224	87 234	338 346
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours			2 000		2 000
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	772 666		216 763	107 571	881 858

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	392 248				392 248
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	88 610		5 300	7 767	86 143
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	480 858		5 300	7 767	478 391

TOTAL		4 598 757		233 010	115 338	4 716 428
--------------	--	------------------	--	----------------	----------------	------------------

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	123 920	38 421		162 341
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	123 920	38 421		162 341
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui		411		411
	instal. agencement aménagement	80 709	28 294		109 003
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	135 600	6 797	20 336	122 060
	Matériel de transport	31 165			31 165
	Matériel de bureau, mobilier	257 734	54 407	87 234	224 907
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		505 207	89 909	107 571	487 546
TOTAL		629 127	128 330	107 571	649 887

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	237 696	165 827	70 037	333 486
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		237 696	165 827	70 037	333 486
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	84 000			84 000
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	203 569	26 764	75 473	154 861
	Autres	684		684	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	288 253	26 764	76 156	238 861
TOTAL GENERAL		525 948	192 591	146 193	572 346
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			192 591	145 509 684	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	86 143	86 143	
	Clients douteux ou litigieux	192 072	192 072	
	Autres créances clients	3 273 492	3 273 492	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	750	750	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 416	2 416	
	Impôts sur les bénéfices	7 579	7 579	
	Taxes sur la valeur ajoutée	40 530	40 530	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	276 015	276 015	
	Groupe et associés (2)	9	9	
	Débiteurs divers	34 066	34 066	
	Charges constatées d'avances	79 833	79 833	
	TOTAL DES CREANCES	3 992 904	3 992 904	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	2 080	2 080		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	319 126	112 400	184 288	22 437
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	2 187	2 187		
	Fournisseurs et comptes rattachés	265 372	265 372		
	Personnel et comptes rattachés	818 114	818 114		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	693 271	693 271		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	699 856	699 856		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	127 495	127 495		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	893	893		
	Autres dettes	90 477	90 477		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 464 784	1 464 784		
	TOTAL DES DETTES	4 483 654	4 276 928	184 288	22 437
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		150 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		137 797			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Observations

Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	1 769 616	Clientèle
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	1 383 849	Malis de Fusion
TOTAL	3 153 465	

Capital social

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	5 500,00	50,0000	275 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	5 500,00	50,0000	275 000,00

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Total des Produits à recevoir		653 482
Autres créances clients		356 675
<i>Clients factures à établir</i>	240 190	
<i>Fact a établir groupe</i>	116 485	
Autres créances		296 807
<i>Avoir a recevoir</i>	3 384	
<i>Indemnités ijss</i>	2 416	
<i>Etat produits a recevoir</i>	276 015	
<i>Intérêts c/c à rec</i>	9	
<i>Deb et cred divers / produits</i>	14 983	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Total des Charges à payer		1 337 997
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 334
<i>Emprunts</i>	310	
<i>Frais bancaires à payer</i>	2 024	
Emprunts et dettes financières divers		473
<i>Associés / intérêts courus</i>	473	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		94 079
<i>Fourn./ factures non parvenues</i>	94 079	
Dettes fiscales et sociales		1 170 900
<i>Personnel / congés à payer</i>	364 519	
<i>Personnel / prov rtt</i>	106 253	
<i>Personnel / primes à payer</i>	224 750	
<i>Org.sociaux. / congés à payer</i>	183 384	
<i>Org.sociaux. / prov rtt</i>	52 124	
<i>Org.sociaux. / primes</i>	112 375	
<i>Etat / autres charges à payer</i>	180	
<i>Cap / taxe apprentissage</i>	25 702	
<i>Cap / formation professionnelle</i>	37 922	
<i>Cap / effort construction</i>	44 978	
<i>Cap / cet</i>	14 712	
<i>Cap / taxe handicapés</i>	4 000	
Autres dettes		70 212
<i>Clients rrr à accorder</i>	70 212	

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2018	30/09/2017	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	1 464 784	1 470 947	(6 163)	-0,42
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	1 464 784	1 470 947	(6 163)	-0,42

--

Date	Description	Amount	Balance	Remarks

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	30/09/2018
Emprunts	Nantissement des titres JNH & Expacom	Banque Martin Maurel	182 955	122 972
BAO 150 k€	Nantissement du fonds de commerce	Banque CIC LB	50 000	
Emprunt 150 k€	Nantissement du fonds de commerce ODICEO	Banque CIC Lyonnaise de ba	96 215	66 290
Emprunt 150 k€	Nantissement du fonds de commerce ODICEO	Banque CIC Lyonnaise de ba		129 554
		TOTAL	329 170	318 816

Effectif moyen

		30/09/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		28	
	Professions intermédiaires			
	Employés		76	
	Ouvriers			
	TOTAL		104	

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnité départ à la retraite	365 824	
	365 824	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	365 824	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	30/09/2018	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		999 723	239 488	760 235
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(133 783)	(8 902)	(124 881)
RESULTAT COMPTABLE		865 941	230 586	635 355

(1) après retraitements fiscaux.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

30/09/2018

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Autres	
	Effort construction	22 479
	Participation	100 349
	CICE 30092018	108 726
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		231 554

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Etat exprimé en euros		30/09/2018		Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute	Nette
A. Renseignements détaillés 1. Filiales (Plus de 50 %) Odiceo Entreprenariat & Innovation JNH & EXPACOM				7 625	35 391	100,00	110 000	26 000
				57 006	101 657	99,87	282 136	282 136
2. Participations (10 à 50 %)								
1. Filiales (Plus de 50 %) Odiceo Entreprenariat & Innovation JNH & EXPACOM				Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
						147 537 330 556	8 706 8 161	
2. Participations (10 à 50 %)								
B. Renseignements globaux Capital Capitaux propres Quote part détenue en pourcentage Valeur comptable des titres détenus - Brute Valeur comptable des titres détenus - Nette Prêts et avances consentis Montant des cautions et avals Chiffre d'affaires Résultat du dernier exercice clos Dividendes encaissés				Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
				françaises	étrangères	françaises	étrangères	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	SADEC AKELYS							
	30/09/2018	30/09/2017	%	%	30/09/2018	30/09/2017	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	6 500	6 360	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	6 500	6 360	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	6 500	6 360	100,00	100,00				

ODICEO
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 275 000 euros
Siège social : 115 Boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE
430 130 393 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JANVIER 2019

Exercice clos le 30 septembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2018, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2018, l'activité de la Société a enregistré une amélioration ; ceci malgré le départ des deux associés chapotant le service audit. Nous avons pu, à ce jour, reconstituer une équipe.

Principaux risques et incertitudes

Nous vous rappelons que la loi Pacte, adoptée en première lecture, a prévu différentes mesures en matière d'audit et d'expertise comptable dont nous ne pouvons, à ce jour, mesurer les effets sur notre cabinet. Toutefois, des mesures sont prises afin de se préparer aux différentes indications et obligations prévues dans le projet de ladite Loi.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2018, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler. Toutefois, nous vous rappelons les négociations actuellement en cours aux fins de cession des clientèles des sites du PEAGE DE ROUSSILLON et de SAINT-CHAMOND, décision que nous avons été amenés à prendre compte-tenu d'un départ en retraite à brève échéance de l'Associé gérant les deux sites.

Activité en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er Octobre 2018 sont bien évidemment de mettre tout en œuvre afin de mener à leur terme les cessions actuellement en cours de négociation et de nous recentrer sur les sites restant.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 30 septembre 2017 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau joint au présent rapport.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations.

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats de nos filiales.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

SOCIETE ODICEO ENTREPRENEURIAT & INNOVATION

Participation à hauteur de 100%.

Ladite société a réalisé un chiffre d'affaires au 30 Septembre 2018 de 147 537 € et dégagé un résultat de 8 706 €.

JNH ET EXPACOM

participation de 99,87% du capital de la société :

Ladite société a réalisé un chiffre d'affaires pour l'exercice courant au 30 Septembre 2018 de 330 556 € et dégagé un résultat de 8 161 €.

PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après qu'au dernier jour de l'exercice la proportion du capital détenue par le personnel salarié de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 dudit Code s'élevait à plus de 3%.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 11 236 743 euros contre 10 786 554 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,17%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 151 300 euros contre 343 255 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -55,92%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 244 581 euros contre 2 365 898 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,13%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 402 294 euros contre 361 909 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,16%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 068 599 euros contre 5 011 476 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,14%.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 248 595 euros contre 2 166 860 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,77%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 107 personnes contre 100 personnes pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 319 936 euros contre 292 149 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,51%.

Le montant des autres charges s'élève à 98 265 euros contre 29 966 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 227,92%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 10 382 269 euros contre 10 228 259 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,51%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 005 774 euros contre 901 550 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,56%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -6 050 euros (6 764 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 999 723 euros contre 908 314 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,06%..

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -33 434 euros contre -5 015 euros pour l'exercice précédent,
- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion d'un montant de 100 349 euros contre 94 611 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 230 586 euros contre 203 861 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018 se solde par un bénéfice de 635 355 euros contre un bénéfice de 604 827 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,05%.

Au 30 septembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 8 570 121 euros contre 8 312 750 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,10%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 635 355 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 au compte « autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3 752 981 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES	ABATTEMENT
30/09/2017	-	-
30/09/2016	180 000 €	Eligibles à la réfaction de 40 % 360 € Non éligibles à la réfaction de 40% 179 640 €
30/09/2015	180 000 €	Eligibles à la réfaction de 40 % 360 € Non éligibles à la réfaction de 40% 179 640 €

Nous vous rappelons également la distribution décidée par l'assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2018 d'une somme de 300 000 euros ; étant précisé que ladite somme a été prélevée en totalité sur le compte "autres réserves" :

- montant éligible à l'abattement de 40 % : 600 euros,
- montant non éligible à l'abattement de 40 % : 299 400 euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Nous vous précisons toutefois qu'au titre des charges non admises en déduction du résultat fiscal une somme de 122 828 euros a été provisionnée correspondant à :

Effort de construction 22 479 euros,
Participation aux salariés 100 349 euros.

CICE

Au titre de l'exercice clos le 30 Septembre 2018, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi d'un montant de 148 623 euros, a participé au financement des besoins liés à la croissance de la société.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons que des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-86 du Code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre commissaire aux comptes a été dûment informé desdites conventions.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

M. Pierre GRAFMEYER

- Administrateur de la société H. O. 1
- Gérant de la société SCI CALLISTO
- Gérant de la société PIERRE GRAFMEYER ET ASSOCIES - P.G.A.
- Gérant de la société SCI PINSOL
- Gérant de la société SCI PINSOL PORTISSOL
- Membre du conseil de surveillance de la société ODICEO
- Président du Conseil de Surveillance de la société ODICEO

M. Laurent JOUFFRE

- Administrateur de la société H.O. 1
- Gérant de la société SCI GALILEO
- Cogérant de la société ODICEO LA TOUR DU PIN
- Membre du Directoire de la société ODICEO
- Cogérant de la SCI GANMEDE

Mme Agnès LAMOINE

- Vice-Présidente du conseil de surveillance de la société ODICEO
- Membre du Conseil de Surveillance de la société,
- Cogérante de la SCI GANIMEDE

M. Jean-Pascal REY

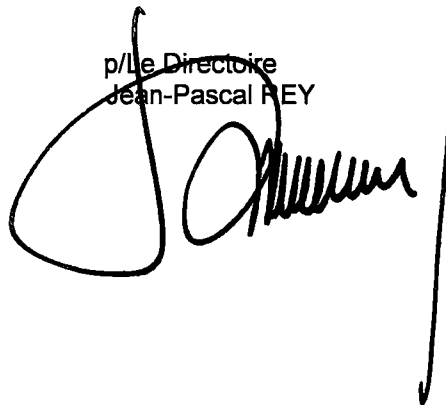
- Administrateur de la société H. O. 1
- Directeur général de la société JNH & EXPACOM ou JNH et EXPACOM
- Président Directeur général de la société H. O. 1
- Cogérant de la société SCI DAPHNIS
- Cogérant de la société ODICEO LA TOUR DU PIN
- Cogérant de la société SCI THEBE
- Membre du directoire de la société ODICEO
- Président du Directoire de la société ODICEO

SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons qu'aucun mandat de membre du Conseil de surveillance ou de commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration.

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

p/Le Directoire
Jean-Pascal REY

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP REY', is written over the typed name and extends downwards with a long vertical stroke.

ODICEO
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 275 000 euros
Siège social : 115 Boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE
430 130 393 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JANVIER 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2018

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 635 355 euros au compte « autres réserves ».

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES	ABATTEMENT
30/09/2017	-	-
30/09/2016	180 000 €	Eligibles à la réfaction de 40 % 360 € Non éligibles à la réfaction de 40% 179 640 €
30/09/2015	180 000 €	Eligibles à la réfaction de 40 % 360 € Non éligibles à la réfaction de 40% 179 640 €

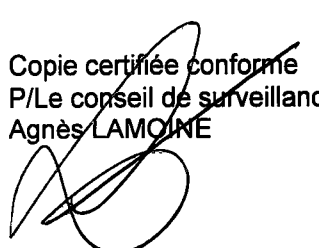
Nous vous rappelons également la distribution décidée par l'assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2018 d'une somme de 300 000 euros ; étant précisé que ladite somme a été prélevée en totalité sur le compte "autres réserves" :

- montant éligible à l'abattement de 40 % : 600 euros,
- montant non éligible à l'abattement de 40 % : 299 400 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 Janvier 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
P/Le conseil de surveillance
Agnès LAMOINE



ODICEO
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 275 000 euros
Siège social : 115 Boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE
430 130 393 RCS LYON

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JANVIER 2019

Exercice clos le 30 septembre 2018

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ AVEC UNE FILIALE

En application des dispositions des articles L. 225-37-4, 2° et L. 225-68, alinéa 6 du Code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

Convention de prestations entre la société ODICEO et la société ODICEO LA TOUR DU PIN :

Les prestations réalisées par Monsieur Bruno CHAMBAZ, salarié détaché de la société ODICEO, font l'objet d'une facturation à hauteur de 100% de son salaire majoré des charges sociales outre refacturation des frais engagés par Monsieur CHAMBAZ dans le cadre de ses missions.

A ce titre, une somme de 127 458 euros H.T. a été facturée à la société ODICEO LA TOUR DU PIN dont 4 044,63 euros H.T. de frais de déplacements.

En outre la société ODICEO a facturé

- une somme de 28 152 euros H.T. en couverture des prestations fournies par le personnel administratif de la société à la société ODICEO LA TOUR DU PIN,
- la somme de 47 533 euros H.T. au titre des prestations réalisées par les collaborateurs,
- des managements fees pour un montant de 60 000 euros,
- des frais de structure d'un montant de 20 672 euros.

Dans le cadre des prestations de services fournies à la société ODICEO par la société ODICEO LA TOUR DU PIN, cette dernière a facturé une somme de 80 907 euros H.T. correspondant au temps passé par tous collaborateurs confondus.

Convention d'assistance technique, financière, commerciale et de direction entre la société H.0.1 et la société ODICEO

Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance concernés

Monsieur Jean-Pascal REY
Monsieur Pierre GRAFMEYER
Monsieur Laurent JOUFFRE

Nature de la convention

Contrat d'assistance technique, financière, commerciale et de direction conclu en date du 1^{er} Octobre 2011 pour une durée indéterminée.

Effets sur les comptes de l'exercice

Au titre de l'exercice, la société H.O.1 a facturé à la société ODICEO :

Des frais de mise à disposition de personnel pour un montant de 172 396 euros, correspondant au prix de revient après décote de 23%.

Frais de structure

La société a facturé des frais de structure à la société H.O. 1 d'un montant de 8 767 euros H.T.

Convention d'assistance technique, financière, commerciale et de direction avec la société ODICEO ENTREPRENEURIAT ET INNOVATION

Membre du Directoire concerné

Monsieur Jean-Pascal REY

Effets sur les comptes de l'exercice

Au titre de l'exercice, la société a facturé à la société ODICEO E et I la somme de 122 636 euros H.T. outre refacturation d'une somme de 367 euros H.T. au titre de l'assurance responsabilité civile professionnelle.

Convention d'assistance technique, financière, commerciale et de direction avec la société JNH ET EXPACOM

Membre du Directoire concerné

Monsieur Jean-Pascal REY

Effets sur les comptes de l'exercice

Au titre de l'exercice, la société a facturé à la société J.N.H. ET EXPACOM la somme de 296 105 euros outre refacturation d'une somme de 822 euros au titre de l'assurance responsabilité civile professionnelle.

Rémunération d'avances en compte courant entre la société et la société ODICEO ENTREPRENEURIAT ET INNOVATION

Membre du Directoire concerné

Monsieur Jean-Pascal REY

Date d'autorisation

Conseil d'administration du 2 octobre 2006.

Nature de la convention

Une rémunération a été prévue pour le compte courant.

Effets sur les comptes de l'exercice

Rémunération versée au titre de l'exercice : 320 €.

Au 30 Septembre les avances consenties par la société sont soldées.

Convention de trésorerie avec la société H.O.1

Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance concernés

Monsieur Jean-Pascal REY

Monsieur Pierre GRAFMEYER

Monsieur Laurent JOUFFRE

Date d'autorisation

Conseil d'administration du 1^{er} avril 2009.

Nature de la convention

Une convention de trésorerie a été signée avec la société H.O.1. Cette convention a pour but de procéder à une fusion en intérêts pour l'ensemble des comptes ouverts par ces deux sociétés auprès du CIC Lyonnaise de Banque (69009), HSBC (69002) et la Banque Martin Maurel (69001). Cette fusion en intérêts a pour seule vocation de réduire les éventuels agios et d'optimiser, pour chaque société, la gestion de trésorerie.

Effets sur les comptes de l'exercice

Le montant des intérêts comptabilisés en faveur de H.O. 1 sur les avances consenties par cette société s'est élevé à 0 euro.

Avances consenties à la société JNH ET EXPACOM

Les sommes laissées à la disposition de la société JNH ET EXPACOM ont produit des intérêts à concurrence de 153 euros.

Au 30 Septembre les avances consenties par la société sont soldées.

Avances consenties à la société ODICEO LA TOUR DU PIN

Les sommes laissées à la disposition de la société ODICEO LA TOUR DU PIN ont été productives d'intérêts à hauteur de 9 euros.

Au 30 Septembre les avances consenties par la société sont soldées.

S.C.I. GANIMEDE – Convention de bail

Membres du conseil de surveillance concernés

Monsieur Pierre GRAFMEYER, Président du Conseil de surveillance,
Madame Agnès LAMOINE, vice-Présidente du conseil de surveillance,
Monsieur Didier VAURY, membre du conseil de surveillance,
Monsieur Alain FAYEN, membre du conseil de surveillance

Date d'autorisation

Conseil de Surveillance du 26 Février 2018

Aux termes d'un acte authentique en date du 8 Février 2018, levée par la société de l'option d'achat des biens immobiliers situés à Villeurbanne, en exécution des dispositions du contrat de crédit-bail immobilier du 11 Janvier 2006, conclu avec les sociétés HSBC Real Estate Leasing (France) et SOFIMUR au prix de un (1) euro portant sur les locaux et parkings de Villeurbanne et signature en date du 26 février 2018 d'un bail professionnel avec application conventionnelle du statut des baux commerciaux ayant commencé à courir à compter rétroactivement du 9 Février 2018, moyennant un loyer annuel hors taxes de 184 500 euros, payable trimestriellement et d'avance et hors charges. Le loyer facturé au titre de l'exercice s'est élevé à 191 848,25 euros H.T.

Le montant des charges au titre de l'exercice s'est élevé à 59 501,14 euros H.T. DONT 25 000 euros de taxe foncière.

Convention de bail de sous location (VILLEURBANNE 8^e ETAGE) dérogatoire avec la société CENSE

Membre du Directoire concerné

Monsieur Jean-Pascal REY

Date d'autorisation

Conseil de Surveillance du 26 Février 2018

Nature de la convention

Conclusion en date du 26 Février 2018 d'un bail de sous-location avec la société CENSE portant sur des locaux d'une superficie de 45 M2, situés à Villeurbanne et deux places de parking. Ledit bail a été conclu avec effet rétroactif au 9 Février 2018, moyennant un loyer annuel H.T. de 8 746 euros, payable trimestriellement outre charges d'un montant trimestriel de 651 euros H.T.

Effets sur les comptes de l'exercice

Au titre de l'exercice, les loyers versés s'élèvent globalement à 12 594,81 € hors taxes dont provision pour charges locatives de 3 255 euros H.T.

Convention de bail commercial (LE PEAGE DE ROUSSILLON)

Membre du Conseil de Surveillance concerné

Monsieur Pierre GRAFMEYER

Nature de la convention

Un bail commercial a été consenti le 26 mars 2003 entre la SCI CALLISTO et la société SOREX, reprise par ODICEO. Ce bail commercial est relatif à un local sis 16 place Paul Morand - 38 550 Le Péage de Roussillon.

Ce bail court depuis le 1er avril 2003.

Effets sur les comptes de l'exercice

Au titre de l'exercice, les loyers versés s'élèvent à 13 355,20 euros H.T., outre charges locatives d'un montant de 2 965,55 euros H.T.

Convention de bail commercial avec la S.C.I. GALILEO (bail BOURGOIN)

Membre du Conseil de Surveillance concerné

Monsieur Laurent JOUFFRE.

Nature de la convention

Un bail commercial a été consenti avec effet au 1er août 2004 entre la société GALILEO et la société ODICEO BOURGOIN, reprise par ODICEO. Ce bail commercial est relatif à un local sis 10 rue Joseph Cugnot — 38 300 BOURGOIN JALLIEU.

Effets sur les comptes de l'exercice

Au titre de l'exercice, les loyers versés s'élèvent à 32 739,30 euros H.T. outre charges locatives d'un montant de 6 720 euros H.T.

Convention de bail professionnel (SEYSSINET PARISSET)

Membre du Directoire concerné

Monsieur Jean-Pascal REY

Nature de la convention

Un bail professionnel a été signé le 16 Septembre 2015 entre la SCI DAPHNIS et la société ODICEO. Ce bail est relatif à des locaux situés 12 Avenue Pierre de Coubertin – SEYSSINET PARISSET (Isère)

Ce bail court depuis le 1^{er} Octobre 2015 et a été conclu moyennant un loyer annuel de 28 308,84 euros H.T., outre charges locatives d'un montant de 10 026,74 euros H.T.

Convention de bail avec la S.C.I. THEBE

Membre du Directoire concerné

Monsieur Jean-Pascal REY

Nature de la convention

Un bail professionnel a été signé le 31 Juillet 2017 entre la SCI THEBE et la société ODICEO. Ce bail

est relatif aux locaux situés 42400 SAINT-CHAMOND 51 Rue Sibert.

Ce bail court depuis le 1^{er} Août 2017 et a été conclu moyennant un loyer annuel de 48 000 € HT, payable trimestriellement, avec versement d'un dépôt de garantie de 12 152,73 euros H.T. correspondant à un terme de loyer.

Le montant du loyer versé au cours de l'exercice s'est élevé à 48 101,82 euros H.T. outre charges d'un montant de 4 800 € H.T.

ACQUISITION ET DEMEMBREMENT DE PARTS DE LA SCI DAPHNIS

Membres du conseil de surveillance et du directoire concernés

Monsieur Jean-Pascal REY, Président du directoire,
Monsieur Laurent JOUFFRE, membre du directoire,
Madame Agnès LAMOINE, Vice-Présidente du conseil de surveillance
Monsieur Didier VAURY, membre du conseil de surveillance,
Monsieur Alain FAYEN, membre du conseil de surveillance

Nature de la convention

Acquisition par la société en date du 21 Décembre 2015 de la pleine propriété de 11 parts de la SCI et constitution d'un droit d'usufruit temporaire portant sur 99 parts de la SCI à la même date.

Rachat par la société de la pleine propriété portant sur 28 parts de la SCI DAPHNIS dont 9 parts en date du 8 Octobre 2018.

CONVENTION DE GESTION CENTRALISEE DE TRESORERIE

Membres du conseil de surveillance et du directoire concernés

Monsieur Jean-Pascal REY, Président du directoire,
Monsieur Laurent JOUFFRE, membre du directoire,
Monsieur Pierre GRAFMEYER, Président du Conseil de surveillance

Date autorisation

Conseil d'Administration en date du 1^{er} Avril 2009

Nature de la convention

Signature d'une convention de gestion centralisée de trésorerie avec la société H.O. 1 ayant pour but de procéder à une fusion en intérêts de l'ensemble des comptes ouverts par les deux sociétés auprès de chacun des partenaires financiers et ayant pour vocation principale de réduire les éventuels agios et d'optimiser la gestion de trésorerie de chacune des sociétés

COMPTES COURANTS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Membres concernés

Monsieur Jean-Pascal REY
Monsieur Laurent JOUFFRE
Monsieur Pierre GRAFMEYER
Madame Agnès LAMOINE
Monsieur Didier VAURY
Monsieur Alain FAYEN

Date d'autorisation

Conseil d'administration du 29 Septembre 2000

Nature de la convention

Une rémunération est prévue pour les comptes courants des administrateurs

Effets sur les comptes de l'exercice

Les avances consenties par les membres du conseil de surveillance et du directoire ainsi que les charges y relatives sont soldées au 30 septembre 2018.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

M. Pierre GRAFMEYER

- Administrateur de la société H. O. 1
- Gérant de la société SCI CALLISTO
- Gérant de la société PIERRE GRAFMEYER ET ASSOCIES - P.G.A.
- Gérant de la société SCI PINSOL
- Gérant de la société SCI PINSOL PORTISSOL
- Membre du conseil de surveillance de la société ODICEO
- Président du Conseil de Surveillance de la société ODICEO

M. Laurent JOUFFRE

- Gérant de la société SCI GALILEO
- Cogérant de la société ODICEO LA TOUR DU PIN
- Membre du Directoire de la société ODICEO
- Directeur Général Délégué de la société H.O. 1
- Administrateur de la société H.O. 1
- cogérant de la SCI GANIMEDE

Mme Agnès LAMOINE

- Vice-Présidente du conseil de surveillance de la société ODICEO
- Membre du Conseil de Surveillance de la société,
- Cogérante de la SCI GANIMEDE

M. Jean-Pascal REY

- Président Directeur général de la société H. O. 1
- Administrateur de la société H. O. 1
- Directeur général de la société JNH & EXPACOM ou JNH et EXPACOM
- Cogérant de la société SCI DAPHNIS
- Cogérant de la société ODICEO LA TOUR DU PIN
- Cogérant de la société SCI THEBE
- Président du Directoire de la société ODICEO
- Membre du directoire de la société ODICEO

Madame Sabine CHNECK

- Membre du Conseil de Surveillance de la société ODICEO,

Monsieur Didier VAURY

- Membre du Conseil de Surveillance de la société ODICEO,

Monsieur Alain FAYEN

- Membre du Conseil de Surveillance de la société ODICEO,

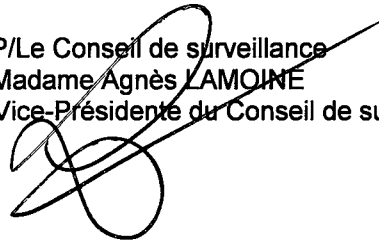
OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de surveillance les comptes annuels et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

P/Le Conseil de surveillance
Madame Agnès LAMOINE
Vice-Présidente du Conseil de surveillance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right, positioned over the printed name and title.

Jacques MAUREAU

Expert-Comptable Diplômé

Inscrit au tableau du Conseil Régional

De l'Ordre des Experts-Comptables

Rhône-Alpes

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon



ODICEO

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 275 000 Euros

Siège social : 115 boulevard Stalingrad

69100 VILLEURBANNE

RCS LYON 430 130 393

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2018

Cabinet SADEC
5 rue Gorge de Loup
69009 LYON
Tél. : 04-72-85-60-60
Fax : 04-72-85-60-69

E-mail :
accueil.lyon@sadec-akelys.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2018

Aux actionnaires,

1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société ODICEO relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er octobre 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les produits constatés d'avances
- Les créances clients
- Les provisions pour risques et charges

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

J'atteste de l'existence dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

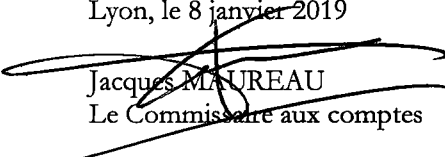
6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 8 janvier 2019


Jacques MAUREAU
Le Commissaire aux comptes

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.